



Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement. L'association de parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue !

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie de l'établissement :

- L'accueil des nouveaux parents, organisation d'une soirée de convivialité offerte aux enfants de l'école, du marché de Noël, du goûter de carnaval, de la kermesse.
- Participation au financement des bus des sorties scolaires, à l'achat de matériel pédagogique (livres, matériel d'activités, projet numérique, TBI), financement des cours d'aviron.
- Représentation auprès de l'organisme de gestion de l'établissement (OGEC).

L'APEL, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves (900 700 familles adhérentes). Porteuse de convictions éducatives fortes (cf. projet du mouvement sur le site www.apel.fr), l'Apel met en œuvre des actions au niveau de votre établissement, mais aussi au niveau académique et national (semaine des Apel, congrès, ...). Elle participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'APEL, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- Apel Service, un service téléphonique (0 810 255 255), prix d'un appel local, où des spécialistes répondent aux questions de parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- ICF, le service d'Information et de Conseil aux Familles, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur des difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence...).

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel. La cotisation est d'un montant de 20€ par famille. (Merci de joindre à votre fiche de renseignements ci-dessous.

Bien cordialement,

Mme LANG Jennifer, Présidente APEL Saint Pierre
Pour l'équipe APEL

ATTENTION : Le règlement de la cotisation annuelle de 20 euros (13 euros reversé à l'APEL académique et nationale) ou 7 euros si vous avez un aîné de scolarisé dans un autre établissement et que vous réglez votre adhésion dans cet établissement, se fera directement sur la facture de Septembre 2021.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL merci d'adresser un courrier à Madame Lassymakone en précisant le motif, avant le 24 Août 2021.

Si besoin pour nous contacter, le mail de notre APEL d'établissement: **apel.pierre@laposte.net**

ADHESION A L'A.P.E.L.

La réglementation de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) demande que les parents soient informés de leurs droits.

« En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre adhésion. L'UNAPEL, ainsi que ses structures internes (A.P.E.L..., Unions Départementales et Régionales) sont destinataires de ces informations, dont les références de l'établissement. La Société d'Édition de la Famille Educatrice est également destinataire en cas d'abonnement à la revue « Famille et Education ».

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que d'un droit de rectification aux informations qui vous concernent.